

FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**

FORÊT-GIBIER-CHASSE L'IMPOSSIBLE ENTENTE ?

FRÉDÉRIC HAÏEZ – MICHEL BAILLY

Propriétaires forestiers et chasseurs semblent aujourd'hui engagés dans un vrai dialogue de sourd, si dialogue existe encore. Quand ils discutent c'est bien souvent par voie de presse et droit de réponse, recours au Conseil d'État et autres coups de force. Comme si chacun prêchait pour des besoins en opposition complète avec ceux de l'autre. Tout cela ressemble fortement à un conflit linguistique assez caractéristique, somme toute, de notre pays. Le constat est là et ses conséquences sont vérifiables tant au niveau de l'ambiance que de la réelle satisfaction des acteurs et, en définitive, de la gestion de notre patrimoine naturel. Et si nous nous remettions autour de la table pour, prioritairement, réévaluer la situation quant aux attentes et aux besoins de chacun ?

En tant qu'observateurs et fervents convaincus de la multi-fonctionnalité de nos forêts, Michel Bailly, rédacteur en chef de *Forêt Wallonne* et Frédéric Haïez, rédacteur en chef de *Chasse & Nature* ont souhaité ici engager le dialogue.

M.B. : Chasseur, secrétaire du Conseil cynégétique de la Semois, membre de la Commission de recours du Plan de tir et Rédacteur en Chef de *Chasse & Nature*, on peut sans aucun doute affirmer que le monde de la chasse, du point de vue de la pratique, de la gestion mais également de la connaissance ne vous est pas inconnu. Mais comment définiriez-vous celle-ci ?

F.H. : Celui qui, à mon sens, a le mieux défini la chasse c'est Bossuet qui a écrit que « ce qui intéresse le chasseur, ce n'est pas la prise mais la quête ». Si le résultat en nombre de pièces a de l'importance pour certains, en majorité les chasseurs au grand ou au petit gibier recherchent avant tout une certaine ambiance. Celle-ci est faite de toute une série de petites choses qui trouvent leur origine dans une très ancienne et lointaine tradition ; il suffit donc qu'une ou deux manquent pour compromettre, je dirais, la « cérémonie » de la chasse. Il s'agit donc d'un monde à part, avec ses us et coutumes, très difficile à faire comprendre aux autres.

M.B. : Tout cela m'apparaît un peu idéaliste et, si je peux pressentir que la chasse constitue un tout, une « ambiance », je m'interroge sur la place restant à la quête. Bossuet (1627-1704) nous parle d'un temps où ceux qui ne pratiquaient pas la chasse pour se nourrir, le faisaient pour éviter de mourir d'ennui ! La quête, à ce moment, constituait un besoin de passer le temps. Mais le chasseur moyen du XXI^e siècle présente-t-il encore ce besoin ? Dispose-t-il encore de ce temps ?

F.H. : Le passionné oui, car effectuer douze sorties pour pirscher un brocard, n'est-ce pas privilégier la quête ? Mais quand vous parlez de la fuite du temps, c'est une réalité. Chacun est en voiture individuelle ; on sonne à peine les trois coups de fin de battues que certains y sont déjà... On note également une diminution considérable des chasseurs encore « branchés » sur la campagne c'est-à-dire y possédant encore quelques attaches familiales. La chasse, finalement, et malgré toutes les connaissances qu'exige aujourd'hui le droit à son exercice, est souvent ressentie comme une soupape à

la vie professionnelle. En outre, on constate qu'elle est de plus en plus ressentie comme une activité saisonnière, l'automne, après laquelle beaucoup passent à d'autres activités. Alors que, normalement, on devrait être concerné toute l'année.

M.B. : La chasse n'échappe donc pas non plus à cette mode du « zapping », de l'instantané, de la rentabilité coût/plaisir...

F.H. : On enseigne aujourd'hui dans toutes les universités l'obligation de résultat et les gens ont ça en tête : je dépense 3 000 euros pour une part de chasse et je peux, en Poologne ou ailleurs, avoir la garantie d'un tableau à ce prix-là. J'exige donc un résultat similaire sur mon territoire moyennant quelques concessions puisque la chasse « à domicile » présente des facilités.

M.B. : À voir l'évolution constante des prix des baux de chasse, cela devient cher payé pour quelques jours de plaisir. On atteint des chiffres incroyables : ainsi, la location publique de la chasse de Manhay (1 104 ha), s'est faite cette année avec une moyenne de 151 euros/ha. Un des lots (247 ha) a été adjugé à 315 euros/ha. Tout cela hors précompte et frais. D'après le plan de tir du conseil cynégétique local, ce lot n'a droit qu'à un seul grand cerf par an ce qui le « chiffre » à près de 100 000 euros ou 4 millions d'anciens francs belges. Comme vous me le faisiez remarquer : « C'est cher l'andouiller ! ». Comment expliquer une telle surenchère ?

F.H. : Un territoire de chasse est rarement constitué d'un bloc homogène, mais se compose plutôt de lots communaux ou domaniaux auxquels s'ajoutent quelques bois privés. Dès lors, si l'on perd un de ces morceaux, c'est l'entière qui risque de

diminuer de valeur. C'est à ce moment-là alors que l'on assiste à des surenchères, aggravées parfois par des conflits de personnes. On se retrouve finalement avec des conséquences en cascade dès lors qu'un outsider vient s'implanter.

M.B. : Outre ce cas particulier, une récente synthèse de la DNF (cfr. *Forêt Wallonne* n° 76) fait état d'une augmentation des revenus liés à la chasse en forêt soumise de près de 75 % entre 1984 et 1999. On est passé dans cet intervalle d'une valeur moyenne de 15 euros à l'hectare à près de 28 de euros. Comment expliquer cette inflation ? La chasse serait-elle devenue une opération financièrement intéressante voire franchement lucrative ?

F.H. : Non, on ne peut affirmer cela. Je connais bien plus de sociétés de chasse dont les comptes sont juste en équilibre que de sociétés en bénéfice. Mais c'est bien souvent aussi une opération de prestige : il y a des chasses dont il est de bon ton d'être membre. Il faut cependant se rendre compte qu'aujourd'hui, un directeur de battue est devenu un directeur commercial : il a un loyer très élevé à payer auquel s'ajoutent des frais de toutes sortes et doit donc trouver un minimum de participants prêts à payer une certaine somme. Engagé par un bail de 9 ou 12 ans, il doit donc, chaque année, trouver un nombre de chasseurs suffisant pour couvrir ses frais.

M.B. : Occupé qu'il est à boucler son budget, le directeur de battue peut-il encore

penser à sa mission première de gestion du gibier ? Ou, s'il y pense, est-ce réellement dans un souci qualitatif ?

F.H. : Je crois que le côté gestionnaire est devenu accessoire et se limite finalement

**SI L'ON
S'INTÉRESSE
VRAIMENT
AU GIBIER,
C'EST LE POIDS
CORPOREL DU
GIBIER MORT
QUI CONSTITUE
UN INDICE
FIABLE**

à multiplier son gibier. Le chasseur est d'ailleurs très conservateur : imaginons un bail en forêt publique, d'une durée de 9 ou 12 ans. Le bailleur se dit qu'il doit tenir le coup avec des associés parce que chasser seul n'est plus envisageable, financièrement parlant. Il y a donc une tendance à freiner le tir de certaines espèces, pour que le territoire reste attrayant. La sous-estimation du cheptel provient tant du chasseur que de certains agents de la DNF

parce qu'ils aiment voir du gibier et estiment qu'on ne prend pas suffisamment en compte le braconnage, les accidents. Donc, on n'en déclare pas trop. Mais l'inverse existe aussi avec des estimations faites au « vogelpick ».

M.B. : L'estimation se fait aujourd'hui par comptage. Cette technique apparaît pourtant complètement dépassée ou, à tout le moins, très approximative. De plus, on connaît la mobilisation fort importante qu'elle nécessite et le peu de crédibilité que l'on peut – ou veut bien – y accorder quels que soient les moyens humains investis. Qu'attend-on pour changer de méthode ?

F.H. : Il est vrai que sur un territoire de 5 000 hectares une centaine de personnes sont nécessaires pour atteindre un résultat crédible. Ce genre d'opération n'est

évidemment pas envisageable à grande échelle et de manière régulière. Mais si l'on s'intéresse vraiment au gibier, c'est le poids corporel du gibier mort qui constitue un indice fiable : une densité trop importante se répercute inévitablement sur le poids. Mais ici apparaît la question de la capacité d'accueil de la forêt.

M.B. : Le sujet est brûlant et l'on ne peut nier que certains massifs forestiers ne sont plus à même d'assurer au minimum cette fonction. Cependant, l'origine de ce manque n'est pas d'une identification facile : il provient de pratiques sylvicoles inadéquates, de sur-abondance de gibier et bien souvent de la combinaison de ces deux facteurs. Plus tracassant encore, et à l'origine me semble-t-il de nombreux conflits, plus personne ne porte la responsabilité de la vitalité du gibier. Du moins, plus personne ne semble à un moment ou l'autre disposer de toutes les cartes pour veiller à celle-ci.

À ce titre, je m'interroge sur les solutions proposées à l'heure actuelle pour faire face à ce manque de nourriture. Y a-t-il d'ailleurs manque de nourriture ou sur-abondance de consommateurs ? Le nourrissage artificiel, les gagnages et autres mesures de protection des plantations me semblent être des solutions onéreuses menant à une escalade et une sur-exploitation de l'espace forestier. On est bien loin de la vision, peut-être dépassée, de l'espace forestier paisible et en équilibre fournissant une multitude de services : chaque fonction est, aujourd'hui, entrée dans une dynamique de rentabilité poussée à l'extrême au point de devoir être assistée. Et je ne vise pas la chasse en particulier : la production forestière a dépassé les limites, transformant dans certains cas la forêt en machine à bois ; la conservation de la na-

ture devant même atteindre une sorte de productivité : tout est normé, chiffré. Le gibier enfin, animal sauvage, fait l'objet de nourrissage, n'est-ce pas un comble ?

F.H. : Vous donnez vous-même une partie de la réponse en évoquant une production forestière qui a dépassé ses limites. Personnellement je suis favorable à la « portion congrue » en nourrissage artificiel et prône plutôt des aménagements comme un réseau de gagnages herbeux par l'élargissement des coupe-feu. Ces gagnages devraient également être entretenus comme des cultures extensives et non comme des prairies à vaches intensives.

M.B. : Les préoccupations des trois principaux intervenants que sont les chasseurs, gestionnaires et propriétaires me semblent tellement éloignées, sans pour cela affirmer qu'elles sont opposées. On a, d'une part, un gestionnaire d'écosystème qui attend du chasseur une fonction de prédateur, d'autre part, le chasseur qui ne voit plus en la chasse qu'un loisir et, enfin, un propriétaire qui se préoccupe principalement des rentrées financières.

L'administration et le chasseur ne gagneraient-ils pas à définir plus strictement cette relation : lors d'une vente de bois, le matériel à prélever est clairement défini – ni plus, ni moins – et les conditions d'exploitation également. Il n'appartient pas à l'exploitant de choisir ce qu'il prélève ni de définir ce qui sera ensuite planté ! Dans le domaine de la chasse, on a plutôt l'impression que l'espace forestier est loué et qu'il appartient aux chasseurs d'y gérer le gibier. Et pour reprendre les termes d'un ingénieur de cantonnement quelque peu excédé : « Le gibier doit cesser d'être bétail et la forêt, support d'élevage. »

En replaçant la chasse dans sa fonction première de prédation, il serait nécessaire de pouvoir enfin s'accorder sur cette pression de prédation. Mais finalement n'a-t-on pas oublié cet objectif premier ?

F.H. : Pour ma part, je pense qu'il faudrait pouvoir tout remettre à plat. Pour reprendre une image, rappelons-nous l'apparition de la locomotive qui a vu les diligences essayer de résister en augmentant le nombre de chevaux alors que finalement l'avenir était bien dans les chevaux vapeur. On a encore, je crois, une conception très conservatrice de la forêt considérée comme productrice de bois parce que c'est un rapport, finalement plus si fameux que cela. La forêt, pour moi, est un tout et ce tout comprend ces animaux qui pour certains sont complètement indésirables. Au lieu de se demander quelle est la densité que ma forêt supporte, etc., on devrait se poser la question de la densité de telle ou telle catégorie de gibier compatible avec son organisation sociale à lui. Mais c'est apparemment un calcul pour lequel peu de personnes sont actuellement formées. D'ailleurs, ni les chasseurs, ni la DNF ni les propriétaires ne raisonnent actuellement comme cela.

M.B. : Je vous rejoins dans cette vision d'une prise en compte du gibier pour lui-même. Car en s'intéressant à lui par rapport à des dégâts, des loyers ou des tableaux de chasse potentiels, on ne peut que mettre forestiers, propriétaires et chasseurs dos-à-dos. Par contre, établir les plans de tir en se basant sur le gibier lui-même, c'est-à-dire des critères strictement biologiques, constituerait une approche neutre puisque dédagée de toute considération financière. Beaucoup d'expériences ont déjà été tentées dans ce sens et ont démontré l'efficacité et la réalité de cette

approche. Elle semble de surcroît assez simple d'application.

F.H. : Motiver le chasseur dans cette voie ne me semble pas évident parce qu'on a insensiblement connu une période d'abondance et on aligne aujourd'hui, en un week-end de chasse, le tableau d'une année, il y a quinze ans. Les chasseurs se sont habitués à cette abondance et il sera très difficile, même avec un objectif de qualité, de faire accepter une diminution des densités. La grande crainte du chasseur est que l'établissement d'une méthode d'estimation se retourne contre lui et qu'il se retrouve le seul « dindon de la farce » avec des loyers élevés à payer et la fuite de ses « actionnaires ».

M.B. : Concernant les aspects dégâts de gibier, et dans l'optique d'une remise à plat, il m'apparaîtrait essentiel que le propriétaire reprenne la responsabilité des dégâts de gibier, qu'ils affectent sa propriété ou celle d'un voisin. Je pense que la situation actuelle est ambiguë puisque celui-ci se plaint des dégâts mais qu'il dispose de la possibilité, théoriquement au moins, de faire supporter ceux-ci par le chasseur.

Il serait plus simple que le forestier assume la responsabilité des dégâts, mais, bien entendu, dispose à ce titre de la possibilité de faire prélever précisément ce qu'il souhaite.

F.H. : Je crains que dans cette optique on vise le zéro dégâts, c'est-à-dire le zéro gibiers... alors que c'est un patrimoine national ! Je pense que si l'on raisonnait autrement et que l'on chassait également autrement, on économiserait au moins la moitié des dégâts de gibier. D'après mon expérience personnelle, je peux affirmer qu'énormément de

dégâts, surtout en espèce cerf, proviennent d'animaux trop tôt orphelins, mal sevrés et rejetés socialement. En outre, le touriste occasionnel se soucie comme d'une guigne du besoin vital de quiétude. Au brame, on éclaire aux phares, on voudra bientôt « toucher » ; en période de refait, on court après les mues. Tout cela perturbe considérablement les animaux qui écorcent davantage par stress que par faim.

Il faut être également conscient de la nécessité d'une pyramide d'âges correcte. Quand on rencontre, en janvier-février, un groupe de cerfs boisés d'âge identique, on a l'impression d'une « classe sans prof » alors que dès qu'on a parmi eux un ou deux plus âgés, on trouve une certaine discipline du fait de l'établissement d'une hiérarchie. Mais actuellement cette pyramide d'âge est bien difficile à établir et ce pour à peu près tous les grands gibiers.

M.B. : On se retrouve finalement bien loin de la préoccupation première de la chasse à savoir la gestion de populations animales dépourvues de tout prédateur. Tout semble se résumer à des questions financières de dégâts et de loyer. N'y aurait-il pas lieu afin de sortir de cette spirale financière de réaliser des appels d'offre qualitatifs et non basés sur le plus offrant ?

F.H. : Il existe un outil qui est à l'heure actuelle sous-utilisé : il s'agit des conseils cynégétiques ! Sur le papier, ceux-ci doivent rendre des comptes en matière de gestion quantitative mais aussi qualitative, mais on

ne leur a jamais rien demandé. Il faudrait simplement que la DNF veille au respect des conditions d'agrément : elle pourrait imposer une meilleure structure des âges, un meilleur étalement des populations, etc. À partir du moment où l'on reçoit un recommandé de l'administration, le conseil peut mettre ses membres devant leurs responsabilités. Je crois que tout l'appareil est en place et qu'il ne suffit que d'une volonté au niveau administratif... Mais à ce propos,

je constate qu'aujourd'hui, lorsqu'il y a un problème, on ne va plus chez l'ingénieur qui est souvent totalement ignoré, mais on va chez le bourgmestre qui va chez le député et celui-ci chez le ministre. De même, une nomination qui ne fait pas l'objet d'un recours au Conseil d'État devient rare !

M.B. : C'est le sentiment exprimé par les forestiers qui se sentent dès lors démunis. Ce constat est ce-

pendant extrêmement préoccupant : la question de la chasse ne trouverait son salut que dans les hautes sphères politiques en dehors de toutes prises en comptes d'éléments biologiques et économiques ? On ne pourrait dès lors que compter sur le politique ?

F.H. : Je pense que ce sera l'opinion publique et la perception qu'elle aura de la forêt, qui seront à l'origine des lois et règlements la concernant. La façon dont on usera de la forêt dans dix ou vingt ans sera déterminée par la vision qui s'installe peu à peu dans le grand public. À titre d'exemple, si le belge est devenu un des champions d'Europe du tri des dé-

N'Y AURAIT-IL PAS LIEU DE RÉALISER DES APPELS D'OFFRE QUALITATIFS ET NON BASÉS SUR LE PLUS OFFRANT ?

chets ménagers, c'est qu'il est conscient de l'importance du recyclage. Le pouvoir politique prendra en compte les mouvements de société afin de les tempérer ou de les accentuer avec cependant le handicap d'une vision généralement à court terme, alors qu'il faut au minimum cent cinquante ans pour faire un chêne.

M.B. : Je ne pense pas que l'on puisse attendre que l'opinion publique fasse avancer les choses surtout dans un domaine aussi complexe et passionné que celui-ci. Finalement, si l'on se réfère à l'opinion publique, chasseur et bûcheron sont tous deux peu recommandables puisque l'un est perçu comme « tueur », l'autre à l'origine de la soi-disant disparition de nos forêts.

F.H. : En forêt, je crois quand même que le bûcheron n'est pas si mal perçu que cela et le chasseur non plus.

M.B. : Oui, pour autant que l'on s'adresse à un public rural, encore en contact avec les réalités de la gestion forestière.

F.H. : Concernant le côté « tueur », c'est-à-dire la façon de chasser, et sans exclure l'une ou l'autre méthodes, je pense que la battue ne convient pas pour certaines catégories de gibier et de moins en moins pour le public. Et ça, par tradition, habitude ou routine, le chasseur ne veut pas s'en rendre compte. Pourtant, ce que le public semble détester par-dessus tout dans la chasse, c'est le bruit de la battue

« à cors et à cris » qui le dérange parce qu'il idéalise la forêt, lieu de ressourcement, avec le calme.

M.B. : Mais cette battue apparaît de plus en plus indispensable au regard des plans de tir à accomplir. D'autant plus si l'on a, pour des densités croissantes, de moins en moins de temps pour l'approche et le pirsch...

F.H. : Elle reste un mode chasse nécessaire puisque la régulation de certaines espèces ne peut se faire autrement qu'en battues.

Quoiqu'il existe d'autres façons d'opérer, comme la battue silencieuse, sans chiens, qui est d'une efficacité redoutable. Mais cela nécessite de rester trois heures au même poste, ce qui n'est pas apprécié par tous. Il y en a d'autres qui ne supportent pas non plus de devoir, dans ce mode de chasse, être en éveil constant et regarder à 360°..., préférant regarder simplement du côté où les chiens aboient.

Pour en revenir aux conseils cynégétiques, je ne pense pas qu'il s'agisse d'une question politique puisque le cadre réglemen-

taire existe et qu'il suffit de l'activer. Si on pouvait aboutir par cette voie à de vrais contrats d'aménagements sur la durée d'un bail, on avancerait peut-être. Mais le nombre d'intervenants est tellement important (gestionnaire, propriétaire, chasseur et autre randonneur, naturaliste...), que l'on ne parvient que très rarement à s'entendre

**LA QUANTITÉ
DE GRAND
GIBIER À ÉTÉ
MULTIPLIÉE
PAR QUATRE
SUR CES 30
DERNIÈRES
ANNÉES,
ALORS QUE
L'ON COMPTE
ENVIRON DEUX
FOIS MOINS DE
CHASSEURS**

même pour une simple question comme l'élargissement de coupe-feu.

M.B. : En Allemagne, les forestiers sont habilités à terminer les plans de tir. Cela ne constituerait-il pas une solution permettant d'assurer les deux objectifs, le loisir et la gestion du cheptel ?

F.H. : Je crois que les chasseurs le feraient volontiers pour peu que la loi leur en donne la possibilité. On a une loi et des arrêtés sur la chasse qui sont stricts et limitatifs. La chasse au grand gibier est fermée au 31 décembre, date après laquelle on entre dans la « destruction ». On a dès lors proposé au Ministre Lutgen de prolonger cette période pour terminer les plans de tir, en se limitant à l'approche et à l'affût. Finalement, on accuse les chasseurs de beaucoup de maux, mais on ne leur a pas donné un cadre convenable pour exercer le prélèvement qu'ils doivent faire. Un cahier des charges communal, par exemple, propose un nombre de jours de chasse limité avec trois passages en battue, espacés de 15 jours minimum. Si cela a été fait dans un esprit constructif et logique, entre autres pour permettre aux autres usagers de profiter des bois, de limiter le stress des animaux, cela apparaît aujourd'hui quelque peu inadéquat : les conseils cynégétiques imposent également leurs propres règles et il y a aujourd'hui des plans de tir, inexistant à l'époque. Surtout, la quantité de grand gibier a été multipliée par quatre sur ces 30 dernières années, alors que l'on compte environ deux fois moins de chasseurs..., ce qui n'est d'ailleurs pas propre à notre pays et s'observe dans une bonne partie de l'Europe. Bref, il faut en faire plus avec moins de moyens.

M.B. : À vous entendre, aujourd'hui, il y aurait huit fois plus de gibier par chasseur

mais beaucoup moins de chasseurs : en un mot, plus pour certains et plus rien pour d'autres. N'y aurait-il pas lieu de faire glisser le débat sur le retour d'une chasse démocratique ?

Pourquoi ne pas inverser les enchères et, à l'image de la vente de bois, faire des enchères au rabais pour des territoires assortis de sérieux cahiers des charges. Si ceux-ci s'avèrent trop exigeants pour des personnes peu intéressées par la gestion proprement dite du gibier, il s'en trouvera certainement d'autres n'attendant que cela, peut-être à des prix moindres. Il me semble qu'à l'heure actuelle, nous profitons de la passion du chasseur pour « faire des sous » alors que l'on pourrait profiter de celle-ci prioritairement pour la qualité de l'écosystème, quitte à réaliser de moins grands bénéfices.

On pourrait également se diriger vers des systèmes de licences où le chasseur ne loue plus un territoire sur de longues années mais une journée ou une semaine de chasse, voire une pièce. Cela permettrait de soustraire le chasseur à cette angoisse du manque de gibier voire de la rentabilité : on ne paie que si l'on tire. Le conseil cynégétique serait là pour gérer les bracelets et faire payer à l'animal abattu.

F.H. : Il existe en effet différentes formules du genre : ainsi, l'ONF en France propose des licences assistées où le chasseur est accompagné d'un garde et doit chasser à l'approche telle ou telle espèce de gibier selon un barème convenu à l'avance. Et la demande est considérable. Une expérience similaire a été tentée dans un cantonnement de l'est en Région wallonne où cela plaît en effet. Mais finalement, comment organiser cela ? C'est très lourd en person-

nel, avec des horaires décalés, afin de guider les chasseurs et, à ma connaissance, la DNF n'est pas en sureffectifs. Ensuite la loi stipule que les forêts soumises se louent aux enchères publiques ! Je crois finalement qu'il faut faire prendre conscience aux forestiers que le gibier fait partie de notre patrimoine naturel et aux chasseurs qu'ils ont intérêt à avoir peut-être moins de gibier mais du gibier de meilleure qualité ; qu'ils ont parfaitement le droit de chasser en battues mais que l'excès de bruit dérange ; qu'il vaut mieux ne pas tirer de biches au mois de septembre afin de ne pas risquer des orphelins et qu'ils ont le devoir de tirer à l'approche ou à l'affût les inévitables orphelins de fin de saison. Enfin, il faut éduquer le public afin qu'il ait davantage de respect pour les hôtes de la forêt.

M.B. : Si j'osais une première conclusion, je dirais que, concernant le gibier, forestier et chasseur n'ont pas les mêmes objectifs : le premier pense « gestion », le second « loisir ». Cette différence fondamentale, et, je pense, peu reconnue par l'un et l'autre, semble a priori leur apparaître en opposition. Pourtant en théorie les moyens développés par l'un concourent à remplir les objectifs de l'autre : la chasse participe de la gestion du gibier, la gestion forestière conduit à l'accueil de celui-ci ! Il est donc d'une évidence rare que ces deux acteurs pourraient trouver dans la collaboration une synergie extraordinaire moyennant, au préalable, la reconnaissance des attentes de chacun.

Mais une fois ces attentes définies et reconnues, il sera indispensable que l'on y associe les « devoirs » propres à chaque droit : chasser le gibier en continuant à jouer le rôle de prédateur ; gérer l'espace

forestier en assurant l'accueil du gibier et la satisfaction des prédateurs.

FH. : Sur le fond, je suis assez d'accord avec vous mais l'application risque d'être ardue, des deux côtés. D'autant plus qu'un réchauffement climatique dont plus personne ne doute aujourd'hui va probablement bouleverser profondément nos écosystèmes dans les décennies à venir. De cette discussion à bâtons rompus, je retiens deux écueils du côté chasse : un manque d'information du chasseur comme du touriste et la spirale inflationniste des prix de location. Informer le chasseur ne demande pas nécessairement de grands moyens mais il faut revenir sans cesse sur le sujet afin de s'assurer que la leçon est sue ; le touriste doit se voir proposer un produit de substitution : par exemple des promenades guidées au brame plutôt que des courses individuelles aveugles. Mais cela demande de l'infrastructure et du personnel. La spirale des prix pourrait sans doute être freinée, si pas inversée, si les dates des locations de chasse des bois soumis étaient remises à plat et avaient toutes lieu le même jour. Mais cela c'est une décision politique ! ■

FRÉDÉRIC HAYEZ

fh@hayeze.be

Rédacteur en chef de la revue
Chasse & Nature
rue F. Brunfaut, 19
B-1080 Bruxelles

MICHEL BAILLY

m.bailly@foretwallonne.be
Forêt Wallonne asbl
Croix du Sud, 2 bte 9
B-1348 Louvain-la-Neuve